


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 13 AVRIL 2016**

Envoyé en préfecture le 15/04/2016  
Reçu en préfecture le 15/04/2016  
Affiché le   
ID : 059-215903691-20160413-20160413\_7-DE

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 18
- de votants 22

L'an deux mil seize

Le 13 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. SALADIN Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de MAING

OBJET

**ENGAGEMENT DE FINANCEMENT  
DE LOGEMENTS LOCATIFS  
SOCIAUX SUR LA PERIODE  
TRIENNALE 2014 / 2016**

Etaient présents : RAMEZ D. FAILLON J. RIFF C. DOLEZ C. KINGET B. HAMADI A. SALADIN B. DESROUSSEAUX C. COLLET Co. BAILLEUX A. SPOTO S. MUSY F. THUILLET MP. COLLET Ch. COLOMBEL L. DELANNOY JM. MONTAY G. GARNERONE L.

Etaient excusés : MOREAU G. GOBERT J. BAUDRIN P. NATHIEZ V. MULON C. DUMOULIN H. DEBIONNE M. PREUVOT R. DE MULDER A.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14/04/2016

Procurations respectives à : RIFF C. COLLET Co. SALADIN B. KINGET B.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 07/04/2016

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

Pour faire suite au décret du 30 décembre 2015 qui maintient la commune de Maing en situation de déficit au regard de la loi SRU et l'objectif fixé d'un taux de logements locatifs sociaux sur la commune de 20 % à l'horizon 2025, les services de l'Etat nous ont notifié le 22 mars 2016 que le nombre de logements manquants pour la période triennale 2014-2016 s'élevait à 22 logements et que, par conséquent, notre engagement de financement ne pourra être inférieur à ce nombre pour les deux années de cette période (2015-2016).

Cette préoccupation de rattrapage est partagée par la ville et la communauté d'agglomération dont le PLH est en cours d'adoption pour la période 2016/2021.

A ce titre, les objectifs de rattrapage sont intégrés dans le PLH par périodes triennales à compter de l'année 2016 (1<sup>ère</sup> année du nouveau PLH) et s'élèvent à 11 logements locatifs sociaux pour l'année 2016, puis 35 pour la période 2017-2019, puis 24 pour la période 2020-2022.

Au titre de l'année 2016,

- une opération va aboutir par la livraison de 7 logement locatifs sociaux dans la résidence de la Rie (dont 2 PLAI),

- une opération va être lancée dans la résidence Rucart au profit d'un bailleur social concernant 3 logements (dont 1 PLAI).

Dès novembre 2015, une convention a été passée avec l'EPF pour mener une opération dénommée « Maing - Corps de ferme – Rue Victor Hugo », visant à l'acquisition de 2 corps de ferme mitoyens à proximité du centre-ville pour une superficie d'environ 1,3 hectare. Des contacts ont été pris avec des bailleurs sociaux qui ont fait part de leur intérêt. La commune envisage sur ce foncier la réalisation d'une opération comportant au moins 30 % de logements locatifs sociaux.

Par ailleurs, pour les années ultérieures, une action foncière volontariste est engagée avec l'appui de l'EPF, des bailleurs sociaux et de la communauté d'agglomération afin de poursuivre l'objectif fixé par la loi SRU et développé dans le PLH 2016/2021.

Considérant les articles L302-8 et L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation fixant les conditions de l'engagement triennal de construction à prendre par les communes,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de confirmer son souhait de développer une offre locative sociale sur la commune de Maing en lien avec les objectifs de la loi SRU,
- de mener à leur terme les opérations susmentionnées (résidence Rucart et rue Victor Hugo),
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à poursuivre pour les années ultérieures une action foncière afin de développer une offre locative sociale sur son territoire en conformité avec les objectifs du PLH de Valenciennes Métropole.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 14 avril 2016

La DGS

I. SERAFINI

